

Conseil d'Administration de Befimmo SA  
Parc Goemaere  
Chaussée de Wavre 1945  
1160 Bruxelles

Bruxelles, le 9 Septembre 2016

Our ref. :RS

Mesdames, Messieurs,

**Objet : article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées**

Par la présente, nous vous confirmons, en application de l'article 48 de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées et dans le cadre des opérations envisagées par Befimmo SA, pouvant générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles de Befimmo SA, que la situation économique générale et l'état des biens immobiliers du portefeuille de Befimmo au 9 septembre 2016 n'exigeait pas une nouvelle évaluation de ces biens immobiliers par rapport à celle réalisée au 30 juin 2016. Cette évaluation du 30 juin 2016, pour une valeur totale du portefeuille acte en mains (c'est-à-dire droits et taxes inclus) de € 1.471.560.000 (à savoir €1.435.455.653 de juste valeur), restait donc valable.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a series of smaller, connected loops and a wavy line extending to the right.

R.P. Scrivener FRICS

National Director

Head of Valuation and Consulting

Pour Jones Lang LaSalle